

Route Départementale 984
Aménagement au sud de St. Etienne Vallée Française
PR. 26,210 à PR. 26,920

Commune de St. Etienne Vallée Française

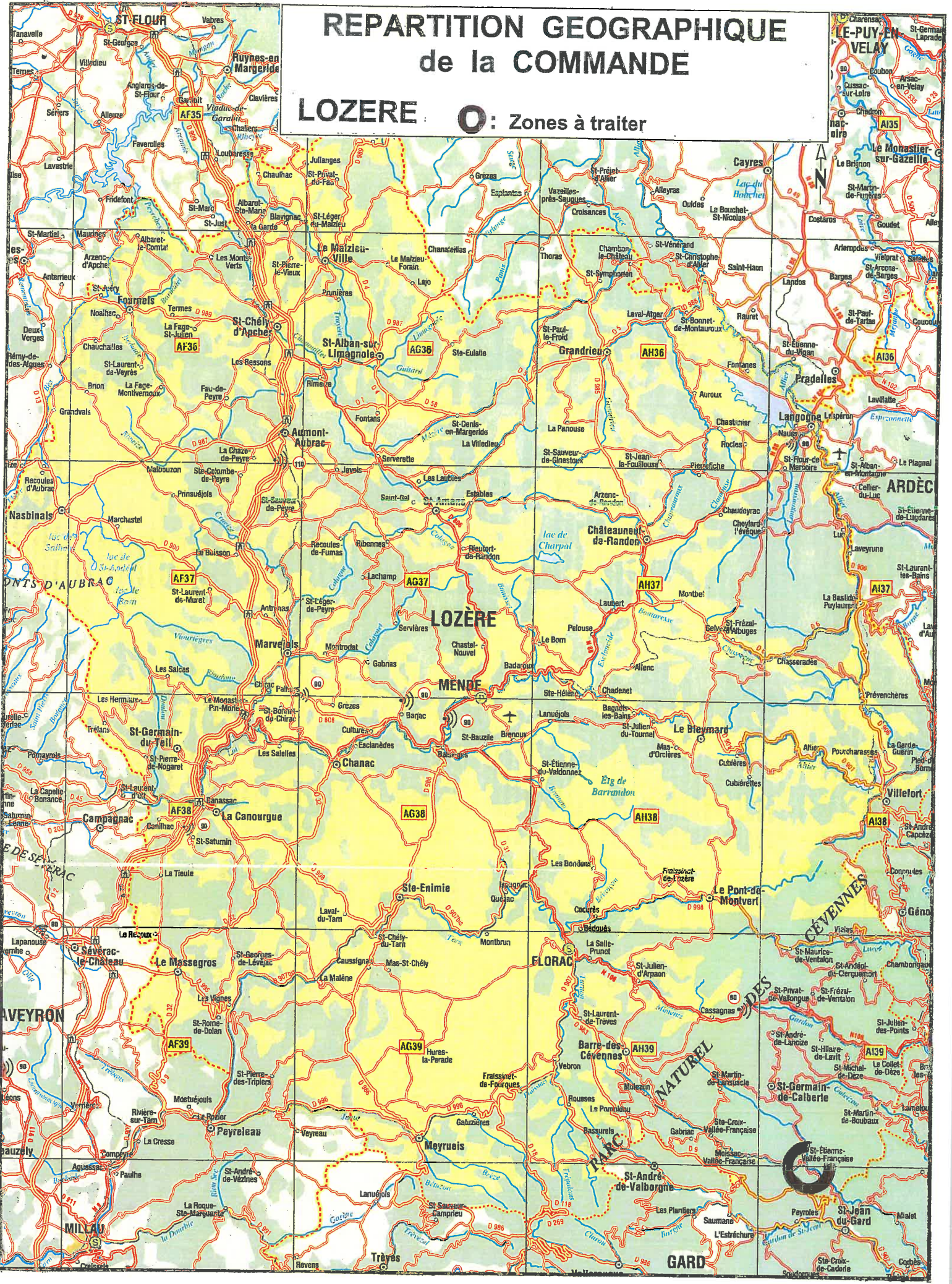
②

Document annexe au
dossier de demande Cas-par-cas

Plans de situation

REPARTITION GEOGRAPHIQUE de la COMMANDE

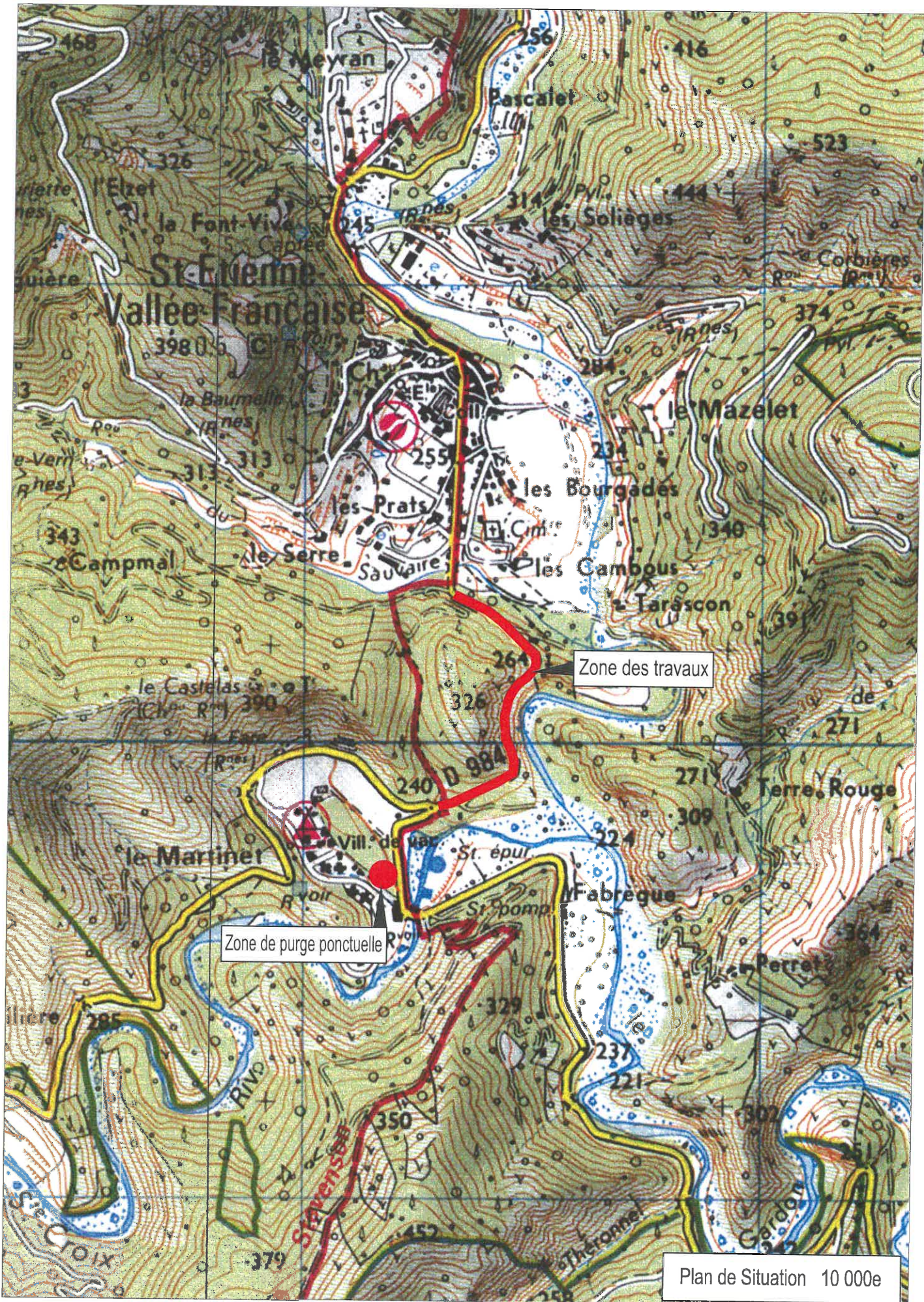
LOZERE :  : Zones à traiter





Zone des travaux

Plan de Situation 25 000e



Plan de Situation 10 000e

Route Départementale 984
Aménagement au sud de St. Etienne Vallée Française
PR. 26,210 à PR. 26,920

Commune de St. Etienne Vallée Française

③

Document annexe au
dossier de demande Cas-par-cas

Photographies du site



Photographie au niveau du profil 6 (sens de l'avancée de l'axe)



Photographie au niveau du profil 27 (en regardant vers le 6)



Photographie au niveau du profil 38 (en regardant vers le 30)



Photographie au niveau du profil 38 (en regardant vers le 40)



Photographie au niveau du profil 54 (en regardant vers le 50)



Photographie au niveau du profil 59 (en regardant vers le 57)



Photographie au niveau du profil 63 (en regardant vers le 60)



Photographie à la fin de l'axe projet

Route Départementale 984
Aménagement au sud de St.Etienne Vallée Française
PR. 26,210 à PR.26,920

Commune de St Etienne Vallée Française

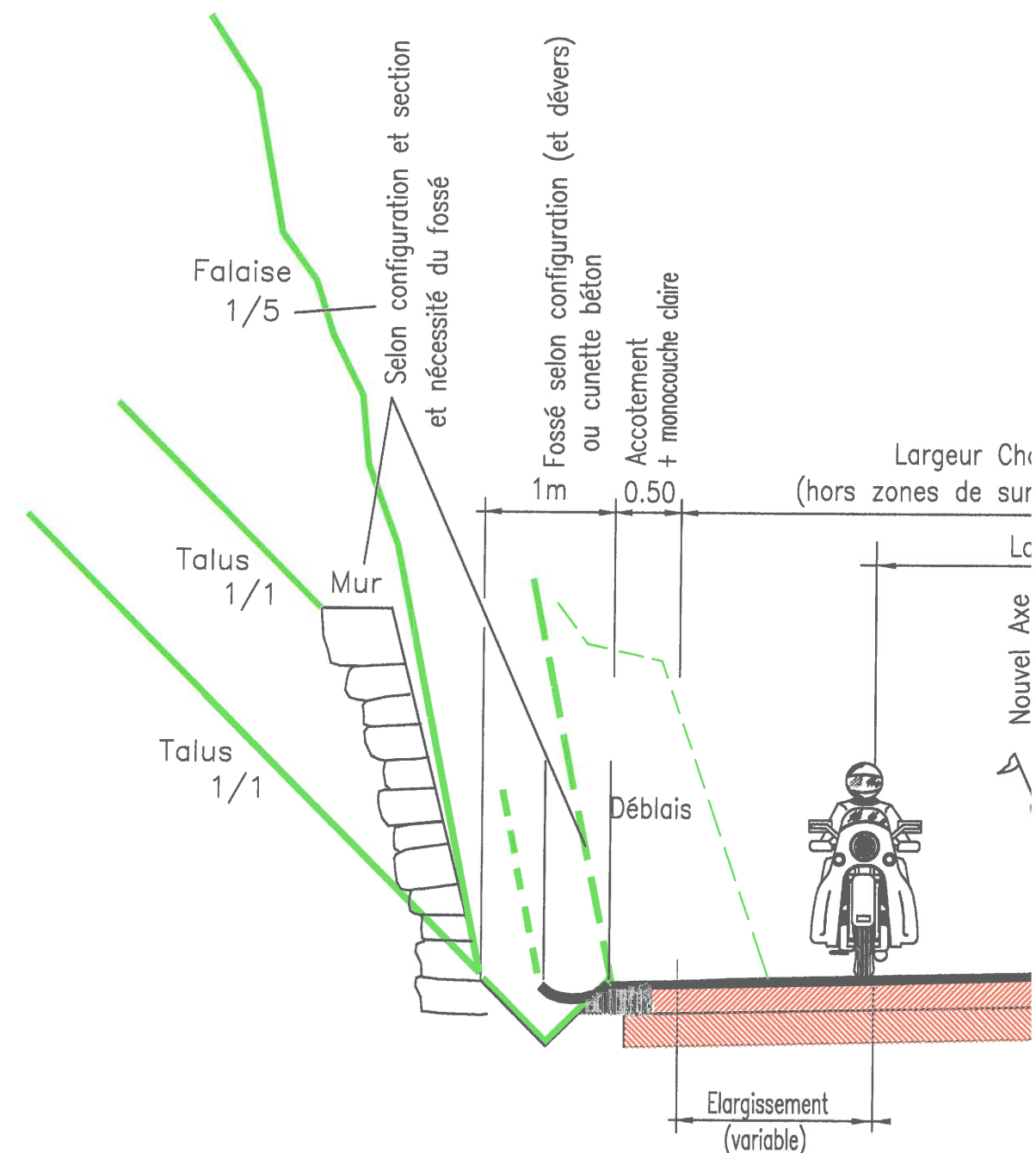
6

Document annexe au
dossier de demande Cas-par-cas

Profil en travers type

Echelle 1/50e

N° DE DOSSIER :



Nota : l'étude géotechnique préalable a déterminé la solution de reprise complète du corps de chaussée : mesures de déflexion trop faibles pour des poutres de rives !

Route Départementale 984
Aménagement au sud de St. Etienne Vallée Française
PR. 26,210 à PR. 26,920

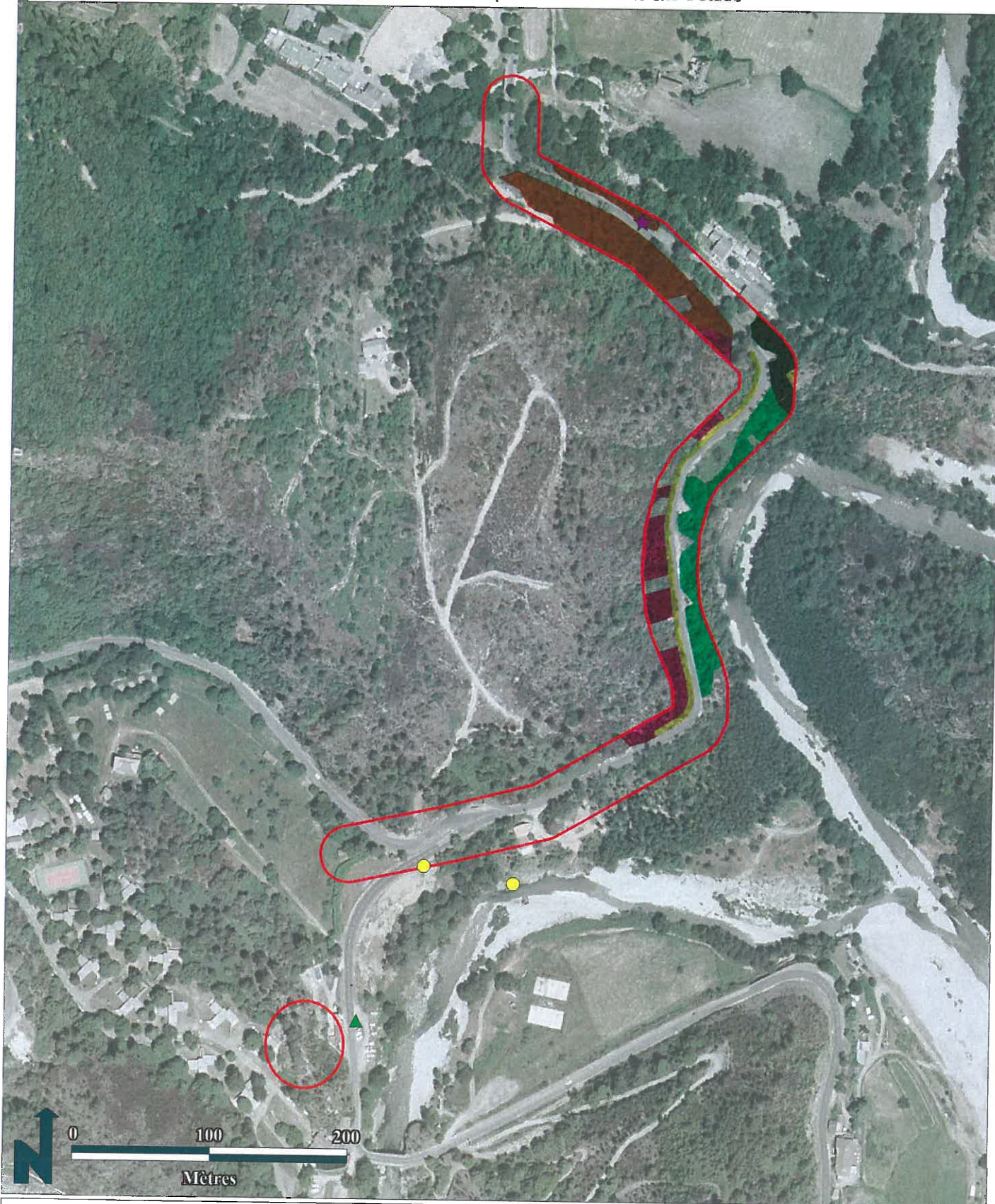
Commune de St. Etienne Vallée Française

Document annexe au
dossier de demande Cas-par-cas

⑦

Localisation des éléments patrimoniaux du site

Localisation des éléments patrimoniaux sur le site d'étude



<p> Aire d'étude</p> <p> Arbre gîte potentiel pour les chiroptères</p>	<p>Habitats d'intérêt communautaire</p> <p> Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia</p> <p> Forêts de Castanea sativa</p> <p> Galeries méditerranéennes à Salix et Populus alba</p> <p> Landes sèches européennes</p> <p> Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique</p>	<p>NATURALIA CONSULTANTS EN ENVIRONNEMENT Agence Languedoc-Roussillon</p>
<p>Flore patrimoniale</p> <p> Trifolium ligusticum (Naturalia, 2014)</p> <p> Isoetes duriei (SILENE, 2014)</p>		<p>lozère LE DÉPARTEMENT</p>

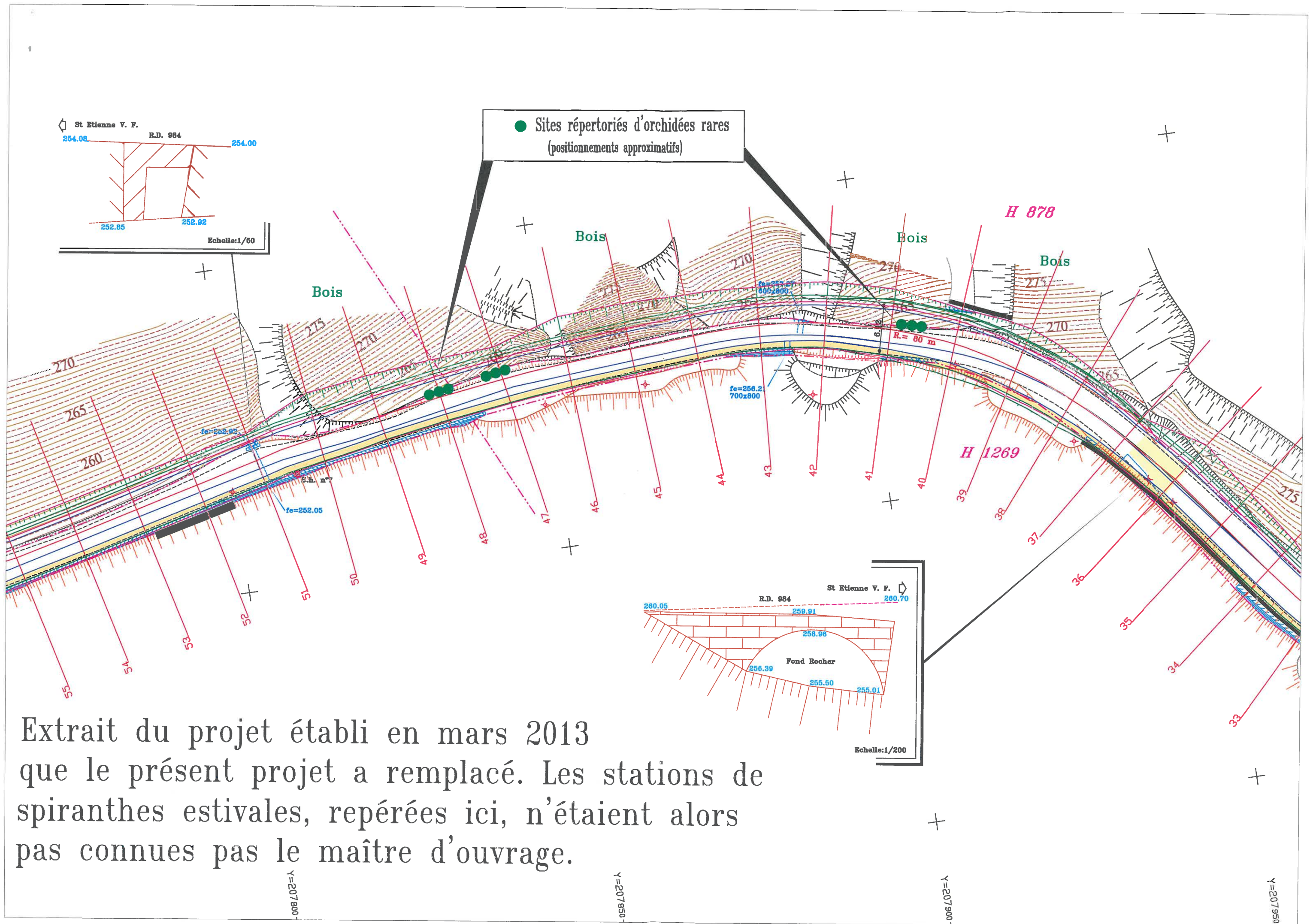
Route Départementale 984
Aménagement au sud de St. Etienne Vallée Française
PR. 26,210 à PR. 26,920

Commune de St. Etienne Vallée Française

Document annexe au
dossier de demande Cas-par-cas

⑧

Projet originel (variante APS)
remplacé par le présent projet



Extrait du projet établi en mars 2013
 que le présent projet a remplacé. Les stations de
 spiranthes estivales, repérées ici, n'étaient alors
 pas connues pas le maître d'ouvrage.

**Route Départementale 984
Aménagement au sud de St. Etienne Vallée Française
PR. 26,210 à PR. 26,920**

Commune de St. Etienne Vallée Française

**Document annexe au
dossier de demande Cas-par-cas**

9

Synthèse des périmètres d'inventaires et réglementaires
et synthèse des enjeux écologiques (relevé des espèces)

2014

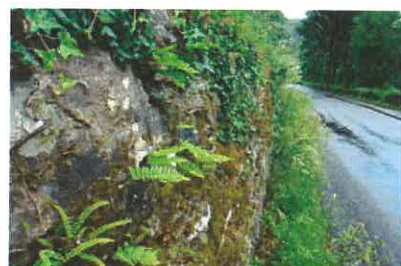


ACCORD CADRE EN VUE D'ETUDES ENVIRONNEMENTALES ET DOSSIERS D'ENQUETES PUBLIQUES (HORS PARCELLAIRE)

01 août 2014

DOSSIER D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PREALABLE A LA REALISATION D'UNE ETUDE D'IMPACT

Pour le compte de :
Conseil Général de la Lozère (48)



AGENCE Languedoc-Roussillon
Green Park, Bât C
149, avenue du Golf
34 670 Baillargues



www.naturalia-environnement.fr

ACCORD CADRE EN VUE D'ETUDES ENVIRONNEMENTALES ET DOSSIERS D'ENQUETES PUBLIQUES (HORS PARCELLAIRE)

DOSSIER D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PREALABLE A LA REALISATION D'UNE ETUDE D'IMPACT

Rapport remis le : 01/08/2014

Pétitionnaire : Département de la Lozère (48)

Coordination : Benjamin ALLEGRINI

Rédaction : Romain Sauve

Chargés d'études : Flore et Habitats : Romain SAUVE
Faune : Mathias REDOUTE

Suivi des modifications :

Version	Date des modifications	Commentaires
Version provisoire – Diagnostic écologique et préconisations environnementales	27/06/2014	Première diffusion
Version provisoire – Diagnostic écologique et préconisations environnementales	01/08/2014	Intégration remarques

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
Table des illustrations	4
I. Introduction	5
II. Localisation du projet	5
III. Recherche bibliographique	7
IV. Bilan des protections et documents d’alerte	9
IV.1. Les périmètres d’inventaire	9
IV.1.1. Les ZNIEFF.....	9
IV.1.2. Le réseau hydrographique.....	11
IV.1.3. Les Plans Nationaux d’Action.....	13
IV.1.4. Les Espaces Naturels Sensibles	15
IV.2. Autre périmètre d’inventaire	17
IV.3. Les périmètres de protection réglementaire et contractuelle	18
IV.3.1. Le Réseau Natura 2000.....	18
IV.3.2. L’Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope.....	20
IV.3.3. Les Parcs Naturels Nationaux / Naturels Régionaux.....	20
IV.3.4. Les Réserves Naturelles Nationales / Régionales	22
IV.3.5. Les réserves de biosphère.....	22
IV.3.6. Les sites RAMSAR	23
IV.4. Bilan des périmètres de protection règlementaire et contractuel	23
V. Bilan des enjeux	24
V.1. Les habitats	24
V.2. Les espèces faunistiques et floristiques	25
VI. Conclusion	30

Table des illustrations

Figure 1 : localisation du projet	6
Figure 2 : Tableau bibliographique.....	8
Figure 3 : localisation des ZNIEFF vis-à-vis du projet.....	10
Figure 4 : localisation du réseau hydrographique aux alentours du projet.....	12
Figure 5 : localisation des plans nationaux d'action à proximité du projet	14
Figure 6 : localisation du projet vis-à-vis des ENS	16
Figure 7 : localisation du projet vis-à-vis du domaine vital de l'Aigle royal.....	17
Figure 8 : localisation des sites Natura 2000 vis-à-vis du projet	19
Figure 9 : localisation du Parc National des Cévennes vis-à-vis du projet.....	21
Tableau 1 : récapitulatif des périmètres d'inventaires et de protection à proximité de l'aire d'étude	23

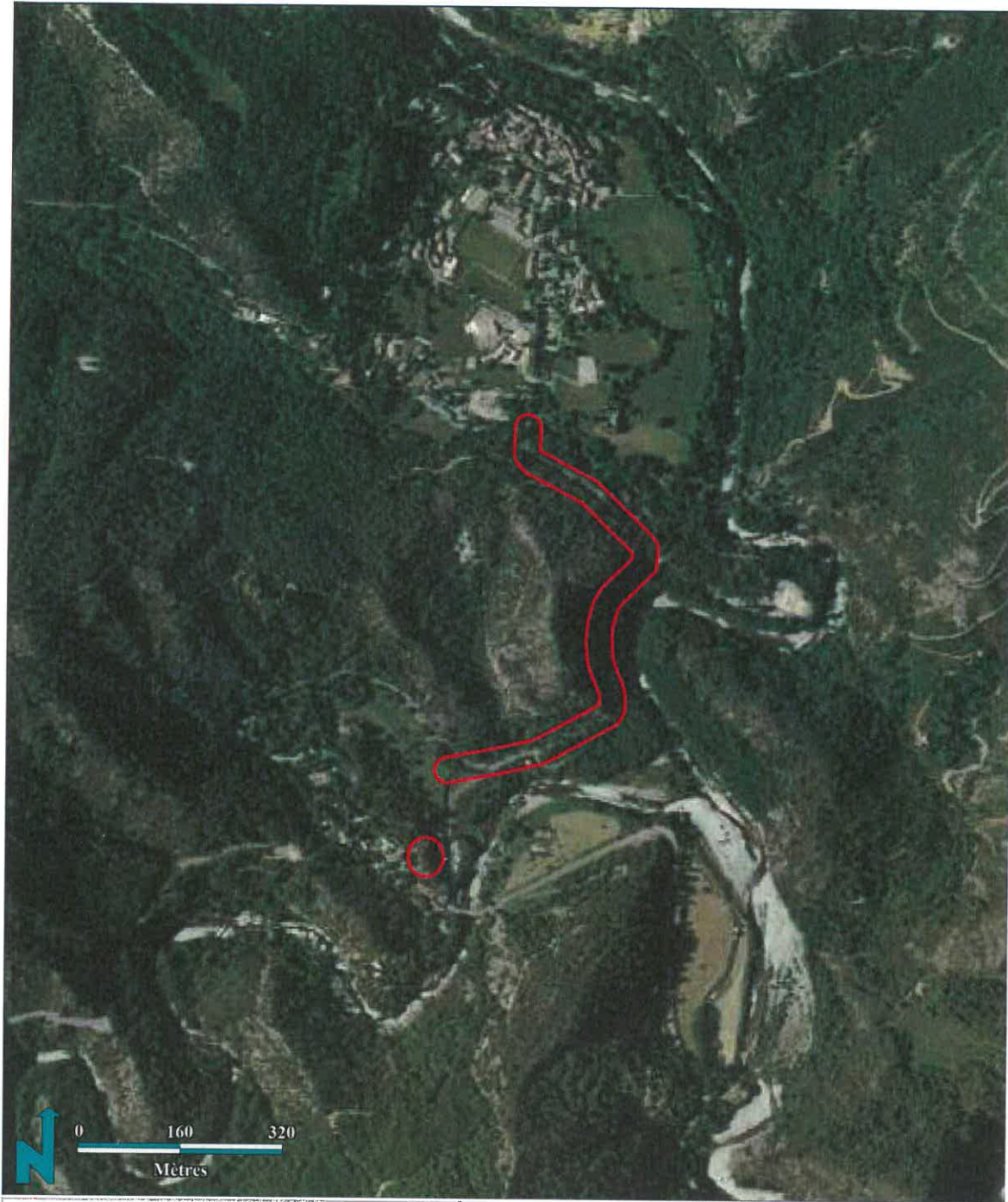
I. INTRODUCTION

NATURALIA est chargé de réaliser pour le compte du Conseil Général de la Lozère, une prestation d'études environnementales pour des opérations de génie civil sur le réseau routier départemental de la Lozère (aménagement, travaux d'entretien...). Cette étude consiste à élaborer les solutions qui permettront de concilier la réalisation des travaux avec la préservation de l'environnement. Les résultats des relevés naturalistes seront étudiés en accompagnement du **volet milieu naturel du dossier d'examen au cas par cas**. Il est à noter que le présent document ne peut remplacer l'état initial demandé pour la réalisation d'un volet milieu naturel d'étude d'impact.

L'objectif ici, est de réaliser un recueil bibliographique au niveau des espèces qui y sont recensées sur le territoire communal considéré pour le projet, tous taxons confondus, et de rassembler les documents d'alerte qui concernent l'aire d'étude. Les résultats des inventaires de terrain menés par deux écologues (un botaniste et un fauniste) s'ajoutent à ces données afin de déterminer le statut biologique de chaque espèce en présence. Cette détermination est faite par confrontation de chaque espèce aux statuts juridiques et patrimoniaux en vigueur (aux listes de protection, notamment aux listes nationales et européennes (Directives Oiseaux et Habitats), différentes conventions, espèces protégées au niveau national et régional... et aux listes patrimoniales : listes rouges européennes, nationales, régionales, livre rouge des espèces menacées de France (muséum national d'histoire naturelle) divers documents d'alerte...). Ce travail aboutit à une hiérarchisation des enjeux avérés et potentiels et met en évidence les contraintes réglementaires du projet à l'étude.

II. LOCALISATION DU PROJET

Ce projet est localisé sur la commune de Saint-Etienne-Vallée-Française, dans le département de la Lozère, en région Languedoc-Roussillon (cf. figure 1). Plus précisément, il se situe sur la partie ouest du territoire communal, en sortie sud du village, au croisement des départementales 984 et 983. Il s'étend depuis la sortie du Pont de Sauvair, sur 710 m soit jusqu'à l'intersection des deux départementales.



Objet de l'étude

 Aire d'étude



Source : BDORTHO® - IGN / Naturalia Juin 2014 / Cartographe : AH

Figure 1: localisation du projet

III. RECHERCHE BIBLIOGRAPHIQUE

Structure	Personne contactée / lien	Données demandées	Résultat de la demande
Atlas des libellules et des papillons de jour en région LR	http://www.libellules-et-papillons-lr.org/	Connaissance d'enjeux entomologiques sur la commune	Odonates : Gomphe vulgaire, Cordulie splendide, Gomphe à forceps méridional, Gomphe à crochets, Cordulie à corps fin, Sympétrum méridional. Lépidoptères : 81 espèces recensées mais aucun enjeu réglementaire ou patrimonial.
BRGM	http://www.bdcvv.avite.net/	Base de données cavités	8 galeries, au sein de carrières, référencées sur la commune. Les plus proches étant à environ 2 km au Nord-Est de la zone d'étude.
Carnet en ligne de Tela-Botanica	Base de données en ligne www.tela-botanica.org/widget:cel:carto	Consultation des données géoréférencées d'espèces végétales	28 espèces végétales répertoriées sur la commune dont aucune n'est protégée dans la région Languedoc-Roussillon.
CBNMP (Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles)	Base de données en ligne : SILENE http://flore.silene.eu / http://faune.silene.eu	Consultation des données géoréférencées d'espèces patrimoniales	- Flore : Trifolium ligusticum Balb. ex Loisel., 1807 Isoetes duriei Bory, 1844
Faune LR	Base de données en ligne http://faune-lr.org/	Connaissance d'enjeux faunistiques en général	66 espèces d'Oiseaux référencées sur la commune dont l'Aigle pomarin, le Faucon d'Eléonore et le Vautour fauve 3 espèces de Mammifères sont notées : le Chevreuil européen, le Lièvre d'Europe et la Sanglier. Aucune n'est protégée. Une espèce de Reptile est référencée sur la commune. Il s'agit du Lézard ocellé. De même, une seule espèce de Batracien est notée à St-Etienne-Vallée-Française. Il s'agit du Crapaud épineux.
GCLR (Groupe Chiroptères Languedoc-Roussillon)	Blandine Carré, animatrice du PNA LR Benjamin Allegrini, vice-président	Connaissance d'enjeux chiroptérologiques	7 sites d'hibernation ou de reproduction pour Petit Rhinolophe sont localisés dans un rayon de 5 km autour de la zone d'étude. On trouve notamment l'abri forestier du Theronnell, à 1 km au sud du projet. C'est le gîte de reproduction le plus proche de la zone d'étude, comptant 5 à 40 individus.
INPN	Base de données en ligne http://inpn.mnhn.fr/collTerra/commune/choix/30034	Connaissance d'enjeux faunistiques	Insectes Parmi 280 espèces recensées, on trouve : l'Agrion orangé, la Cordulie à corps fin, le Gomphe à crochets et le Gomphe à forceps méridional. Batraciens : Alyte accoucheur (Scté Herpétologique de France, 2001) Malacostracés : Ecrevisse à pieds blancs (ZNIEFF, 2002) Mammifères : Chevreuil européen (Fichier communal des ongulés, 1985), Loutre d'Europe (Parc National des Cévennes, 2005) Oiseaux : Grand-duc d'Europe (Parc National des Cévennes, 2005), Circaète Jean-le-Blanc (CRBPO, 2013), Faucon pèlerin (CRBPO, 2005), Guêpier d'Europe (Parc National des Cévennes, 1988)
Malpolon	Base de données en ligne http://www.bdd-	Extraction données	Amphibiens : Alyte accoucheur, Crapaud épineux, Rainette

Structure	Personne contactée / lien	Données demandées	Résultat de la demande
	inee.cnrs.fr/spip.php?article43	reptiles et amphibiens de Languedoc-Roussillon	méridionale, Grenouille rieuse, Salamandre tachetée Reptiles : Orvet fragile, Coronelle girondine, Lézard vert occidental, Couleuvre de Montpellier, Couleuvre vipérine, Couleuvre à collier, Lézard catalan, Lézard des murailles, Lézard ocellé, Couleuvre d'Esculape.
MNHN (Muséum National d'Histoire Naturelle)	Base de données en ligne http://ecureuils.mnhn.fr/enquete-nationale/ecureuil-roux.html#	Données Ecureuil roux <i>Sciurus vulgaris</i>	Aucun Ecureuil roux référencé sur la commune de Saint-Etienne-Vallée-Française
Observado	Base de données en ligne www.observado.org/	Connaissance d'enjeux faunistiques et floristiques en général	45 espèces d'Oiseaux référencées sur la commune dont Vautour moine, Aigle royal, Faucon pèlerin, Milan noir, etc. Mammifères : Ecureuil roux, Chevreuil Reptiles : Lézard vert, Lézard des murailles Amphibien : Grenouille de Pérez Odonates : 13 espèces référencées dont : l'Agrion orangé, Cordulégastre bidenté, Gomphe à crochets, Sympétrum vulgaire
ONEM (Observatoire Naturaliste des Ecosystèmes Méditerranéens)	Base de données en ligne http://www.onem-france.org	Connaissance d'enjeux faunistiques	10 chiroptères : Noctule commune, Murin de Daubenton, Pipistrelle pygmée, Vespère de Savi, Sérotine commune, Pipistrelle de Kuhl, Pipistrelle commune, Minioptère de Schreibers, Noctule de Leisler, Petit Rhinolophe. Reptiles Lézard ocellé à St-André de Lancize
ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage)	Couches de données consultables en ligne http://www.oncfs.gouv.fr/Cartographie-ru4/Le-portail-cartographique-de-donnees-ar291	Connaissance d'enjeux faunistiques en général	Présence certaine du Castor d'Europe sur le Gard et le Gardon-de-Sainte-Croix Présence avérée du Cerf élaphe en 2010. Mouflon méditerranéen à 8 km de l'aire d'étude en 2010. Fouine, Genette commune et Blaireau européen présents sur l'aire d'étude.
SFEPM (Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères)	Base de données en ligne http://www.sfepm.org/CampagnolAmphibieEN2012.htm	Enquête nationale Campagnol amphibie <i>Arvicola sapidus</i>	Présence historique du Campagnol amphibie sur la commune.

Figure 2 : Tableau bibliographique

IV. BILAN DES PROTECTIONS ET DOCUMENTS D'ALERTE

Il est précisé que la distance indiquée dans ce chapitre correspond à celle entre les périmètres d'inventaires et réglementaires et le périmètre d'étude élargie.

IV.1. LES PERIMETRES D'INVENTAIRE

Les zones d'inventaires n'introduisent pas un régime de protection réglementaire particulier. Elles identifient les territoires dont l'intérêt écologique est reconnu. Il s'agit de sites dont la localisation et la justification sont officiellement portées à la connaissance du public, afin qu'il en soit tenu compte dans tout projet pouvant porter atteintes aux milieux et aux espèces qu'ils abritent.

Remarque : les ZICO (Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux) visent à recenser les zones les plus favorables pour la conservation des oiseaux sauvages. Ayant été établis en 1989, ces périmètres sont aujourd'hui obsolètes et les populations d'oiseaux sont mieux pris en compte par les ZPS (Zone de Protection Spéciale) destinées aux Oiseaux depuis 1991. Les périmètres des ZICO ne sont pas étudiés ici.

IV.1.1. LES ZNIEFF

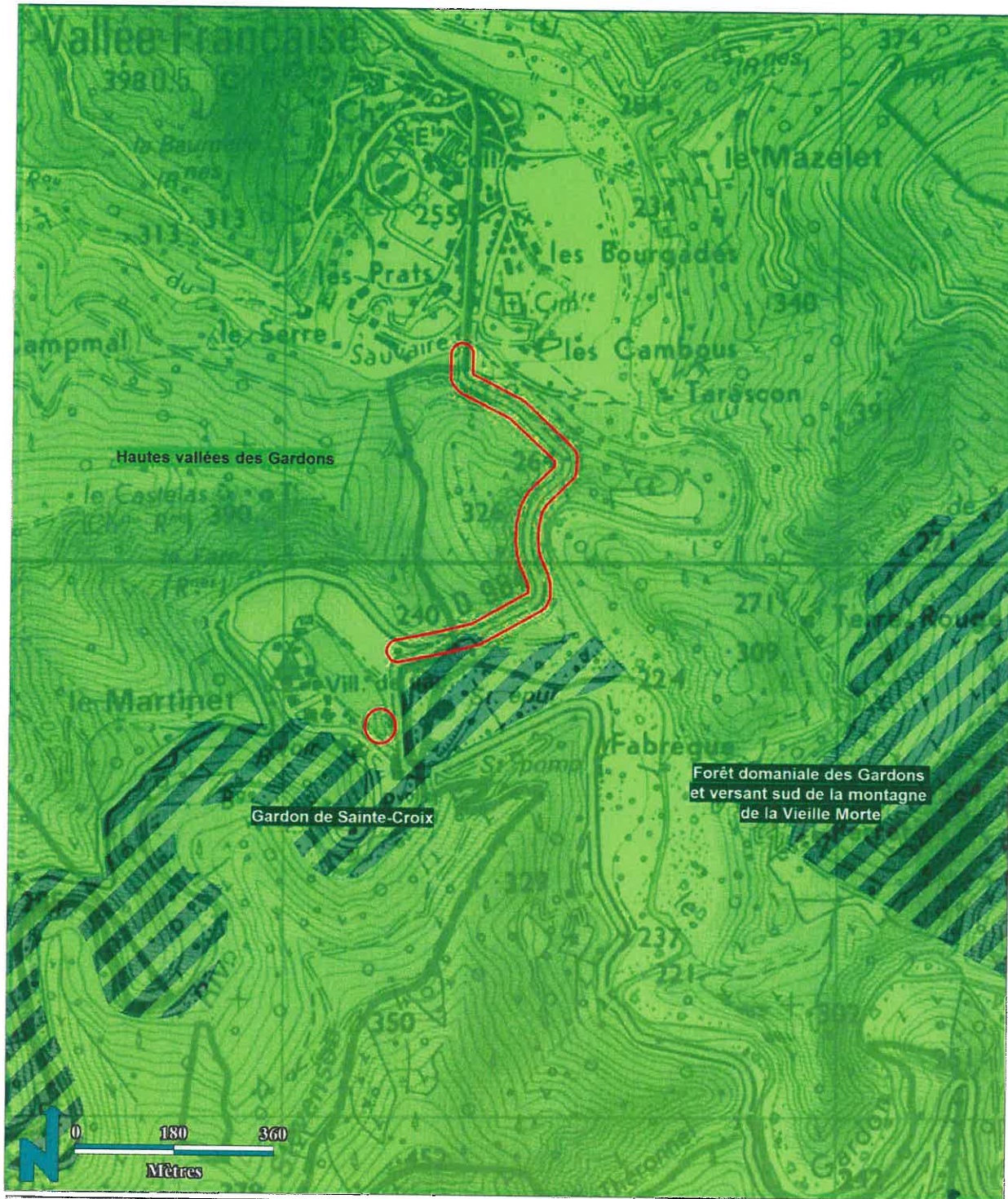
L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) est réalisé à l'échelle régionale par des spécialistes dont le travail est validé par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) nommé par le préfet de région. Cet inventaire national établi à l'initiative et sous le contrôle du Ministère chargé de l'Environnement constitue un outil de connaissance du patrimoine naturel de la France. Les données sont enfin transmises au Muséum National d'Histoire Naturelle pour évaluation et intégration au fichier national informatisé.






Les ZNIEFF correspondent à une portion de territoire particulièrement intéressante sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional. Bien que l'inventaire ne constitue pas une mesure de protection juridique directe, ce classement implique sa prise en compte par les documents d'urbanisme et les études d'impact. En effet, les ZNIEFF indiquent la présence d'habitats naturels et identifient les espèces remarquables ou protégées par la loi. Il existe deux types de ZNIEFF :

- Les **ZNIEFF de type I** sont des secteurs de superficie limitée, caractérisés par la présence d'espèces, d'association d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional.
- Les **ZNIEFF de type II** sont de vastes ensembles naturels riches et peu modifiés par l'Homme, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Les zones de type II peuvent inclure une ou plusieurs zones de type I.

D'après le porter à connaissances de la DREAL, la zone d'étude s'inscrit dans un périmètre d'inventaire ZNIEFF Type II « Hautes vallées des Gardons ».

Deux ZNIEFF de type I se situent à proximité.



<p>Objet de l'étude</p> <p> Aire d'étude</p>	<p>Zone Nationale d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique</p> <p> ZNIEFF de Type 1</p> <p> ZNIEFF de Type 2</p>	<p> <small>CONSULTANTS EN ENVIRONNEMENT</small> <small>Agence Locale de l'Environnement</small></p> <p> <small>LE DÉPARTEMENT</small></p>
--	---	--

Source : Scan25@ - IGN - DREAL LR/ Naturalia Juin 2014 / Cartographe : AH

Figure 3 : localisation des ZNIEFF vis-à-vis du projet

Les descriptions suivantes des ZNIEFF sont extraites des fiches ZNIEFF éditées par la DREAL-LR.

Seules les ZNIEFF les plus proches sont décrites ci-dessous :

➤ ZNIEFF de type I :

○ **3012-4126 - Gardon de Sainte-Croix** : D'une superficie de 230 ha, la ZNIEFF du Gardon de Sainte-Croix occupe, en réalité, un fragment de la zone d'étude situé à l'extrémité sud du linéaire du projet. Elle est, d'autre part, localisée en « zone périphérique du Parc National des Cévennes, au sud de la Lozère, à la frontière du Gard ». Elle longe le cours d'eau le Gardon de Sainte-Croix sur environ 24 km. La ZNIEFF bénéficie des mesures de protection de la zone cœur du Parc National ainsi que de son aire d'adhésion, et de la Directive Oiseaux. Les cours d'eau qu'elle englobe, comme le reste des cours d'eau lozériens, sont un habitat ou prolifère l'Ecrevisse allochtone aux dépens de l'Ecrevisse à pieds blancs. Les autres menaces qui pèsent sur les espèces végétales et animales de cette ZNIEFF sont les risques de pollution accidentelle et les événements exceptionnels de crue ou de sécheresse. Parmi ces espèces, on trouve notamment le Castor d'Europe, l'Orchis punaise, la Spiranthe d'été, la Cheilanthes d'Espagne, l'Ophioglosse des Açores, la Couleuvre d'Esculape et l'Isoète de Durieu.

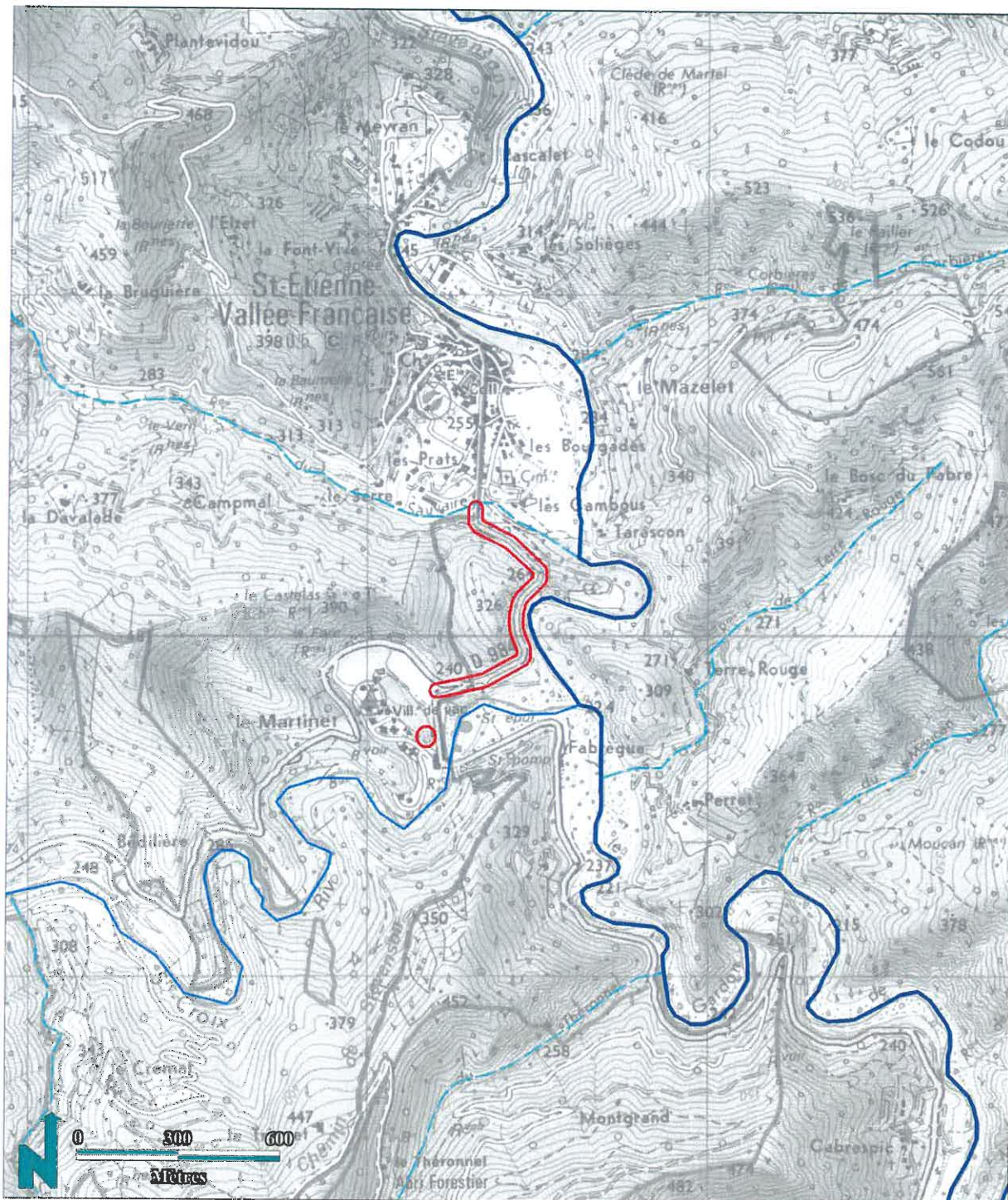
○ **3012-4141 - Forêt Domaniale des Gardons et versant sud de la montagne de la Vieille Morte** : D'une superficie de 3041 ha, cette ZNIEFF est également située en zone périphérique du Parc National des Cévennes. Elle est localisée au Sud-Ouest de la zone d'étude à 600m. Aujourd'hui abandonnée par l'agriculture, la zone est menacée par la fermeture des milieux. Les espèces menacées présentes sur le site sont : le Faucon pèlerin, la Spiranthe d'été, le Cheilanthes d'Espagne et l'Ophioglosse des Açores.

➤ ZNIEFF de type II :

○ **3012-0000 – Hautes Vallées des Gardons** : D'une superficie de 73 900 ha, la ZNIEFF englobe la totalité de la zone d'étude. Elle est également répertoriée site classé et inscrit (loi 1930), Parc National et ZPS. Des sources d'eaux douces à Bryophytes occupent la zone tout comme l'Ecrevisse à pieds blancs, la Diane, le Busard cendré, le Faucon pèlerin, le Bruant ortolan, l'Orchis punaise, la Cyclamen des Baléares, la Tulipe précoce, la Fryoptéris des Cévennes et le Trichomanès remarquable, qui sont toutes des espèces menacées.

IV.1.2. LE RESEAU HYDROGRAPHIQUE




Les bassins versants et les cours d'eau forment ce que l'on appelle les réseaux hydrographiques. Le projet se situe au niveau de la partie amont du bassin versant du Gardon. Trois cours d'eau encadrent l'aire d'étude au nord, au sud et à l'ouest. Ce sont respectivement le ruisseau du Sauvair, le Gardon de Sainte-Croix et le Gard. Le ruisseau du Sauvair vient délimiter la partie nord de la zone d'étude à son point de croisement avec la départementale 984. Le Gard longe, à une dizaine de mètres, la partie centrale de la zone d'étude. Enfin, le Gardon de Sainte-Croix borde la partie sud de la zone d'étude à plusieurs dizaines de mètres de distance. Il coupe la RD 984 après le projet puis se jette dans le Gard.



Objet d'étude

 Aire d'étude

Réseau hydrographique

-  Cours d'eau de catégorie 1
-  Cours d'eau de catégorie 3
-  Cours d'eau de catégorie 6



Source : Scan25® - IGN - DREAL LR/ Naturalia Juin 2014 / Cartographe : AH

Figure 4 : localisation du réseau hydrographique aux alentours du projet

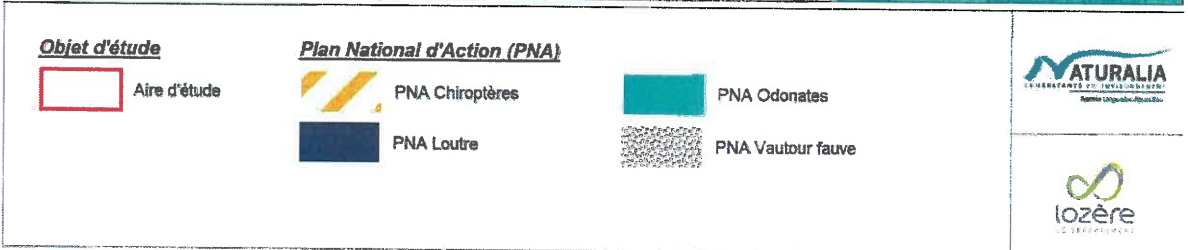
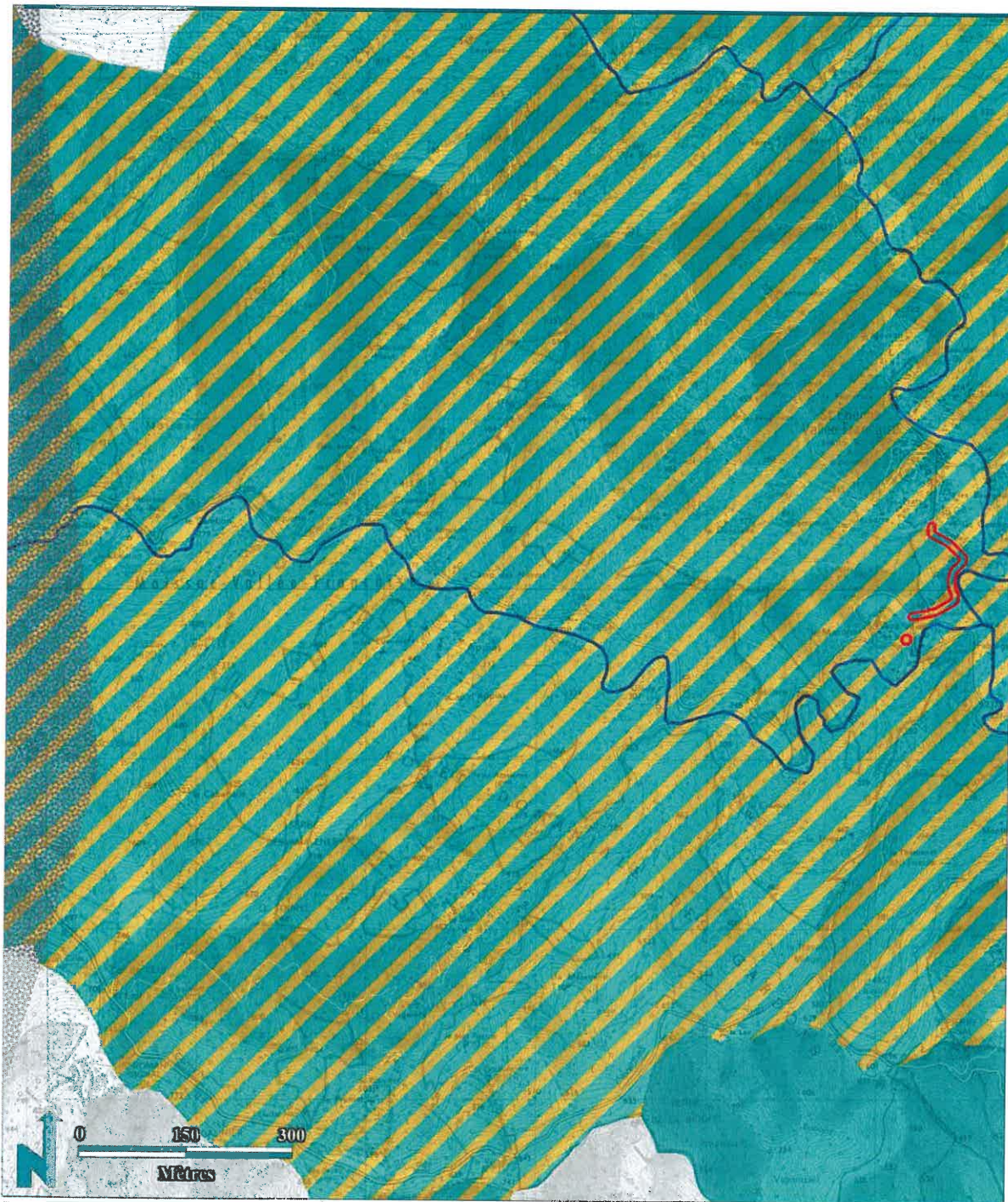
IV.1.3. LES PLANS NATIONAUX D'ACTION

Le critère déterminant pour décider d'engager un plan national d'actions est le statut de l'espèce sur les listes rouges établies par l'UICN (d'autres critères sont utilisés comme les engagements européens/internationaux ou la responsabilité de la France). Il s'agit ensuite de mettre en place des actions en faveur des espèces menacées sélectionnées, répondant à des objectifs fixés. L'application est prévue pour une période de 5 ans en général (10 ans pour certains plans). La plupart des PNA identifient le besoin de protéger les principaux noyaux de populations par des statuts de protection, notamment réglementaires (APPB, RN, etc...).

A l'heure actuelle, ces délimitations n'ont pas de caractère réglementaire, mais sont à prendre en compte afin de ne pas réaliser d'action qui aille à l'encontre des objectifs et des actions fixés par le PNA sur ces périmètres.

D'après le porter à connaissances de la DREAL, le projet routier de Saint-Etienne-Vallée-Française se situe :

- dans le **PNA Odonates** (Cordulie à corps fin sur Saint-Etienne-Vallée-Française et Moissac-Vallée-Française).
- dans le **PNA Chiroptères** : entre 1 et 5 Petits Rhinolophes en hivernage (Lieu dit des Mines de Longagnes) et entre 5 et 40 en reproduction (lieux dits : les Passadoires ; MF Theronnel ; Abri forestier du Theronnel), sur Saint-Etienne-Vallée-Française ; entre 1 et 5 Petits Rhinolophes en hivernage (lieu dit de la Mine d'Arbousses) et entre 16 et 40 en reproduction (lieux dits de MF les Cabasses et de l'Abri forestier de Boundous), sur Moissac-Vallée-Française.
- A près de 5 km à l'est du **PNA Vautour fauve** de la Lozère qui compte 283 couples en 2010.
- A proximité (entre 10 et 140 m) à l'ouest du **PNA Loure**, sur le Gardon.



Source : Scan250 - IGN - DREAL LR/ Naturalia Juin 2014 / Cartographe : AH

Figure 5 : localisation des plans nationaux d'action à proximité du projet

IV.1.4. LES ESPACES NATURELS SENSIBLES

Institués par la loi du 31 décembre 1976, ces ENS sont régis par le Code de l'Urbanisme. L'**Espace Naturel Sensible (ENS)** est un site naturel qui présente un fort intérêt biologique et paysager. Il est fragile et souvent menacé et de ce fait doit être préservé.

Pour se faire, le Conseil Général réalise leur acquisition foncière ou par la signature de conventions avec les propriétaires privés ou publics. On distingue :

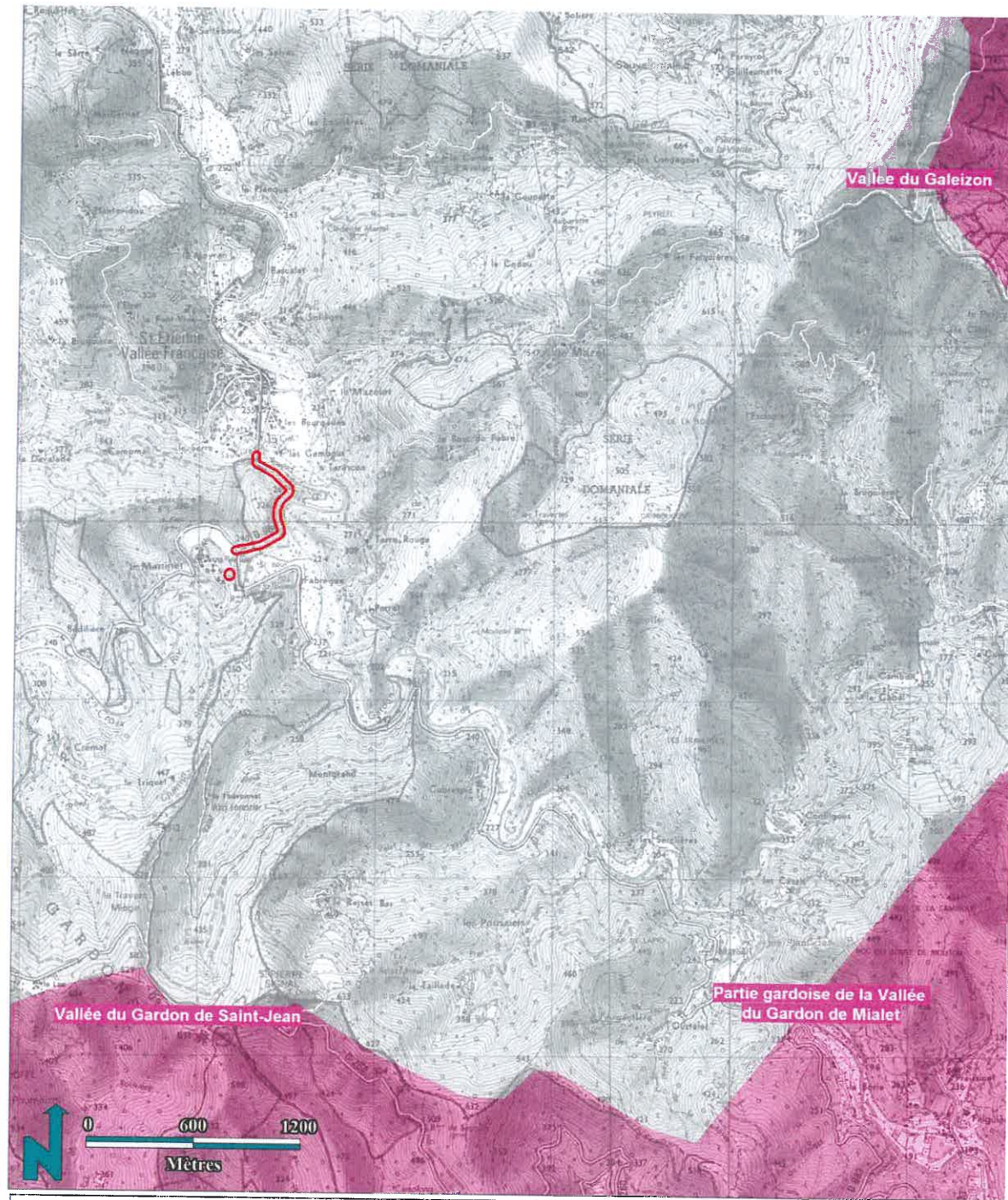
- les sites départementaux gérés par le Conseil Général (et propriété du Conseil Général) ;
- les sites locaux gérés par des communes, des communautés de communes ou des associations.





« Afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels selon les principes posés à l'article L. 110, le département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non. (...) »

Les zonages d'inventaires présentés ici formalisent les zones au sein desquelles un ENS peut être déclaré.

D'après le porter à connaissance, l'aire d'étude n'est incluse dans aucun périmètre d'ENS. Elle est par contre, entourée de trois ENS à l'est et au sud situés entre deux et quatre kilomètres de distance.

- **ENS de la Vallée du Gardon de Saint-Jean** : situé à environ 2,5 km au sud de la zone d'étude.
- **ENS de la partie Gardoise de la Vallée du Gardon de Mialet**. D'une superficie de 3 260 ha environ, il est situé à environ 4 km de la zone d'étude au sud-est.
- **ENS de la Vallée du Galeizou** situé entre 4 et 5 km du projet à l'est de celui-ci.



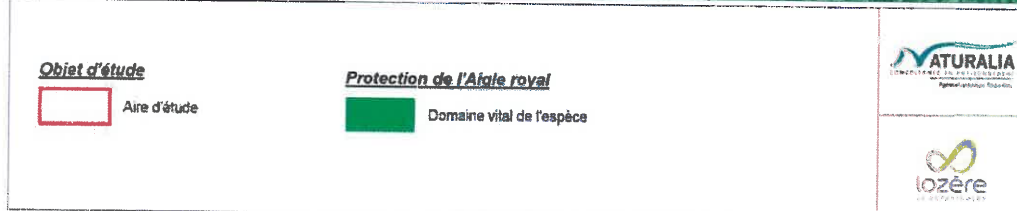
Objet d'étude		Inventaire ENS		 
	Aire d'étude		Espace Naturel Sensible	

Source : Scan250 - IGN - DREAL LR/ Naturalia Juin 2014 / Cartographe : AH

Figure 6 : localisation du projet vis-à-vis des ENS

IV.2. AUTRE PERIMETRE D'INVENTAIRE

D'après le porter à connaissances de la DREAL, le projet fait partie intégrante du domaine vital de l'Aigle royal, dont l'effectif connu pour ce secteur (Lozère/Hérault) est de 13 couples.



Source : Scan25® - IGN - DREAL LR/ Naturalia Juin 2014 / Cartographe : AH

Figure 7 : localisation du projet vis-à-vis du domaine vital de l'Aigle royal

IV.3. LES PERIMETRES DE PROTECTION REGLEMENTAIRE ET CONTRACTUELLE

IV.3.1. LE RESEAU NATURA 2000

La réglementation européenne repose essentiellement sur le Réseau Natura 2000 qui regroupe la Directive Oiseaux (du 2 avril 1979) et la Directive Habitats-Faune-Flore (du 21 mai 1992), transposées en droit français. Leur but est de préserver, maintenir ou rétablir, dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaire.

➤ ZONES DE PROTECTION SPECIALE

La **Directive Oiseaux** (CE 79/409) désigne un certain nombre d'espèces dont la conservation est jugée prioritaire au plan européen. Au niveau français, l'inventaire des Zones d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) sert de base à la délimitation de sites appelés **Zones de Protection Spéciale (ZPS)** à l'intérieur desquelles sont contenues les unités fonctionnelles écologiques nécessaires au développement harmonieux de leurs populations: les « habitats d'espèces » (que l'on retrouvera dans la Directive Habitats). Ces habitats permettent d'assurer la survie et la reproduction des oiseaux sauvages menacés de disparition, vulnérables à certaines modifications de leurs habitats ou considérés comme rares.

La protection des aires de reproduction, de mue, d'hivernage et des zones de relais de migration pour l'ensemble des espèces migratrices est primordiale, et comprend aussi bien des milieux terrestres que marins.

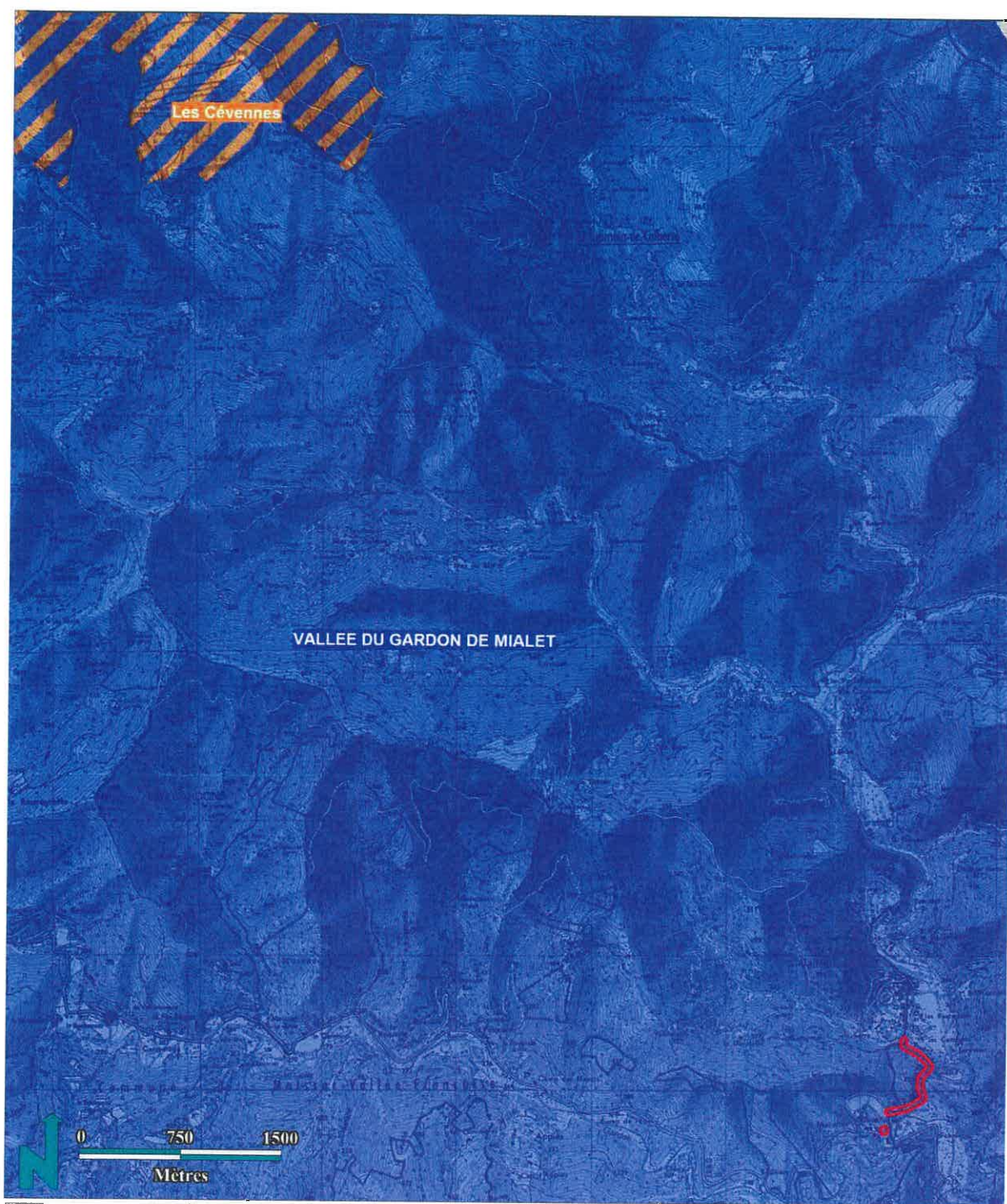
➤ ZONES SPECIALES DE CONSERVATION / SITES D'IMPORTANCE COMMUNAUTAIRE

La **Directive Habitats** (CE 92/43) concerne le reste de la faune et de la flore. Elle repose sur une prise en compte non seulement d'espèces mais également de milieux naturels (les « habitats naturels », les éléments de paysage qui, de par leur structure linéaire et continue ou leur rôle de relais, sont essentiels à la migration, à la distribution géographique et à l'échange génétique d'espèces sauvages.), dont une liste figure en annexe I de la Directive. Suite à la **proposition de Site d'Importance Communautaire (pSIC)** transmise par la France à l'U.E., elle conduit à l'établissement des **Sites d'Importance Communautaire (SIC)** qui permettent la désignation de **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)**.

D'après le porter à connaissances de la DREAL, la zone d'étude est incluse dans un **Site d'Importance Communautaire** : celui de la **Vallée du Gardon de Mialet**. D'autre part, elle se situe à proximité de la **Zone de Protection Spéciale des Cévennes**.

Les descriptions suivantes des sites Natura 2000 sont issues des fiches éditées par la DREAL-LR :

SIC - FR9101367 - Vallée du Gardon de Mialet : D'une superficie de près de 23 400 ha, cette SIC est située à 15% dans la Lozère, le reste se trouvant dans le Gard. Elle englobe le projet en globalité et « est centré sur une vallée cévenole et son réseau hydrographique ». On y trouve divers poissons d'intérêt communautaire mais aussi le Castor et l'Ecrevisse à pieds blancs.



Source : Scan25© - IGN - DREAL LR/ Naturalia Juin 2014 / Cartographe : AH

Figure 8 : localisation des sites Natura 2000 vis-à-vis du projet

IV.3.2. L'ARRETE PREFECTORAL DE PROTECTION DE BIOTOPE

Pris par les préfets de département, les **Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope** (APPB) se basent sur l'avis de la commission départementale des sites. Ils ont pour objectif, la protection des biotopes nécessaires à l'alimentation, la reproduction, le repos ou la survie des espèces animales ou végétales protégées pas la loi.

Réglémenté par le décret (n 77-1295) du 25 novembre 1977, pris pour l'application des mesures liées à la protection des espèces prévues par la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature : ces dispositions sont codifiées aux articles R. 411-15 à R. 411-17 et R. 415-1 du code de l'environnement. Il existe en outre une circulaire n 90-95 du 27 juillet 1990 relative à la protection des biotopes nécessaires aux espèces vivant dans les milieux aquatiques.

Les APPB ne comportent pas de mesures de gestion mais consistent essentiellement en une interdiction d'actions ou d'activités pouvant nuire à l'objectif de conservation du ou des biotope(s), et qui sont susceptibles d'être contrôlés par l'ensemble des services de police de l'Etat. Ils représentent donc des outils de protection forte, pouvant de plus être mobilisés rapidement (la procédure de création peut être courte durée s'il n'y a pas d'opposition manifeste).

D'après le porter à connaissances de la DREAL, aucun APPB ne se situe à proximité du site d'étude. L'APPB le plus proche se situe à un peu plus de 20 km.

IV.3.3. LES PARCS NATURELS NATIONAUX / NATURELS REGIONAUX

Réglémentés par le Code de l'Environnement, et notamment par la Loi n°2006-436 du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux.

Placés sous la tutelle du ministre chargé de la protection de la nature, les **Parcs Naturels Nationaux** français sont au nombre de 9. Classé par décret, un parc naturel national est généralement choisi lorsque « *la conservation de la faune, de la flore, du sol, du sous-sol, de l'atmosphère, des eaux et, en général, d'un milieu naturel présente un intérêt spécial et qu'il importe de préserver ce milieu contre tout effet de dégradation naturelle et de le soustraire à toute intervention artificielle susceptible d'en altérer la diversité, la composition, l'aspect et l'évolution.* » (Chap. Ier, Article L331-1 du Code de l'Environnement). Tous les parcs nationaux assurent une mission de protection des espèces, des habitats et des ressources naturelles, une mission de connaissance, une mission de sensibilisation et d'éducation à l'environnement. Enfin, ils participent au développement local et au développement durable.

Les **Parcs Naturels Régionaux** (PNR) ont pour objectif de protéger le patrimoine naturel et culturel remarquable d'espaces ruraux de qualité mais fragiles (Chap. III, Article L333-1 du Code de l'Environnement) Leur politique s'appuie sur la protection de l'environnement, l'aménagement du territoire et son développement économique et social. La charte constitutive est élaborée par la région avec l'accord de l'ensemble des collectivités territoriales concernées et adoptée par décret portant classement en PNR pour une durée maximale de dix ans. La révision de la charte est assurée par l'organisme de gestion du PNR.

D'après le porter à connaissances de la DREAL, le projet est localisé au sein du **Parc National des Cévennes**.

Ce Parc National couvre une superficie totale de près de 280 000 ha et s'étend sur trois départements (la Lozère, le Gard et l'Ardèche) et sur 127 communes. Il s'agit d'un espace de transition entre le Massif central et la plaine languedocienne. Il est marqué par une topographie hétérogène, une géologie qui selon les sites, est caractérisée par des schistes, des massifs granitiques et des roches calcaires. Le site est également marqué par une hydrographie répartie entre les deux systèmes du versant méditerranéen et du versant atlantique, ainsi que par une forte variabilité spatiale du climat. De façon plus précise, le relief s'étage entre 200 et 1 700 mètres d'altitude. Trois grandes régions naturelles s'y distinguent : les Hautes Cévennes (massifs au-delà de 1 250 m), les Vallées Cévenoles (alternance de crêtes étroites et vallées profondes et encaissées entre 200 et 1 000 m) et les Causses (vaste plateau calcaire entre 750 et 1 2050 m entrecoupé de vallées profondes).

Le territoire du Parc compte plusieurs sites naturels uniques. On notera parmi ces sites les gorges du Tarn et de la Jonte ; les grottes ; les chaos, comme Nîmes-le-Vieux et le bois de Païolive ou encore le site des Bondons avec ses puechs caractéristiques.


Par ailleurs, le PNR accueille des espèces faisant l'objet de plans nationaux d'action telles que la Loutre d'Europe, le Vautour fauve, des Odonates, Chauve-souris... Le Castor d'Europe a été réintroduit sur le territoire du Parc et un plan de chasse du Mouflon a permis de maintenir les populations. (Site du Parc National des Cévennes)



Objet d'étude

 Aire d'étude

Parc National

 Aire optimale d'adhésion



Source : Scan250 - IGN - DREAL LR/ Naturalia Juin 2014 / Cartographe : AH

Figure 9 : localisation du Parc National des Cévennes vis-à-vis du projet

IV.3.4. LES RESERVES NATURELLES NATIONALES / REGIONALES

Réglémentés par le titre III du livre III « Espaces naturels » du Code de l'Environnement relatif aux parcs et réserves, et modifié notamment par la Loi dite « Grenelle II » du 12 juillet 2010. Les réserves sont des outils réglementaires, de protection forte, correspondant à des zones de superficie limitée créées afin « d'assurer la conservation d'éléments du milieu naturel d'intérêt national ou la mise en œuvre d'une réglementation communautaire ou d'une obligation résultant d'une convention internationale » (Art L332-2 du Code de l'Environnement).

Les **Réserves Naturelles Nationales** sont classées par décision du Ministre chargé de l'écologie et du développement durable. Elles sont créées par un décret (simple ou en Conseil d'Etat) qui précise les limites de la réserve, les actions, activités, travaux, constructions et modes d'occupation du sol qui y sont réglementés. Pour chaque réserve la réglementation est définie au cas par cas afin d'avoir des mesures de protection appropriées aux objectifs de conservation recherchés ainsi qu'aux activités humaines existantes sur chaque site.

En application de l'article L332-11 du Code de l'Environnement (modifié par Loi n°2002-276 du 27 février 2002 - art. 109 JORF 28 février 2002), les anciennes réserves naturelles volontaires sont devenues des **Réserves Naturelles Régionales**. Elles peuvent être créées à l'initiative des propriétaires des terrains eux-mêmes ou des conseils régionaux afin de protéger les espaces « présentant un intérêt pour la faune, la flore, le patrimoine géologique ou paléontologique ou d'une manière générale pour la protection des milieux naturels » (art L332-2 du Code de l'Environnement). Le conseil régional fixe alors les limites de la réserve, les règles applicables, la durée du classement (reconductible tacitement) et désigne ensuite un gestionnaire avec lequel il passe une convention.

D'après le porter à connaissances de la DREAL, l'aire d'étude n'est comprise dans aucune réserve naturelle nationale ou régionale.

IV.3.5. LES RESERVES DE BIOSPHERE

Les **Réserves de biosphère** sont le fruit du programme « Man and Biosphère » (MAB) initié par l'UNESCO en 1971 qui vise à instaurer des périmètres, à l'échelle mondiale, au sein desquels sont mises en place une conservation et une utilisation rationnelle de la biosphère.

Les réserves de biosphère, désignées par les gouvernements nationaux, sont pensées comme étant des territoires d'application du programme MAB, qui consiste à « promouvoir un mode de développement économique et social, basé sur la conservation et la valorisation des ressources locales ainsi que sur la participation citoyenne ». La France compte un réseau de 10 réserves de biosphère, animé par le Comité MAB France, mais dont chacune reste placée sous la juridiction de l'Etat.

Les objectifs généraux de ces réserves sont triples : conserver la biodiversité (écosystèmes, espèces, gènes...), assurer un développement pour un avenir durable et mettre en place un réseau mondial de recherche et de surveillance continue de la biosphère.

Pour cela chacune d'elle est divisée en 3 secteurs : l'aire centrale dont la fonction est de protéger réglementairement la biodiversité locale, la zone tampon consacrée à l'application d'un mode de développement durable, et la zone de transition où les restrictions sont moindres.

D'après le porter à connaissances de la DREAL, l'aire d'étude n'est comprise dans aucune réserve naturelle nationale. La plus proche est située à près de 18 km au nord. C'est la réserve FR 2300119 de Bouges.

IV.3.6. LES SITES RAMSAR

La convention de Ramsar sur les zones humides d'importance internationale du 2 février 1971 est relative aux zones humides d'importance internationale. Elle a pour objet de préserver les fonctions écologiques fondamentales des zones humides en tant que régulateur du régime des eaux et en tant qu'habitats d'une flore et d'une faune caractéristiques et, particulièrement, des oiseaux d'eau.

C'est le seul traité mondial du domaine de l'environnement qui porte sur un écosystème particulier et les pays membres de la Convention couvrent toutes les régions géographiques de la planète. Ainsi, au plan mondial, la convention a été ratifiée par 160 pays, et compte, en février 2012, 1 994 sites inscrits pour une superficie de 191,8 millions d'hectares. La France a ratifié la convention de Ramsar en 1986 avec la désignation d'un site (La Camargue). En 2012, la France avait désigné 38 sites d'une superficie totale de près de 3 315 695 ha, dont 30 sites en métropole et 8 sites en outre-mer. Ce sont actuellement les zones humides littorales, les plans d'eau et lagunes qui sont le mieux représentés parmi les sites désignés. Les deux derniers sites désignés l'ont été en février 2012.

La désignation d'un site constitue simplement un acte de labellisation et de reconnaissance par l'État. Celle-ci n'a donc aucun effet juridique.

D'après le porter à connaissances de la DREAL, aucun site RAMSAR n'est recensé à proximité de l'aire d'étude.

IV.4. BILAN DES PERIMETRES DE PROTECTION REGLEMENTAIRE ET CONTRACTUEL

Statut du périmètre	Code et dénomination	Distance vis-à-vis de l'aire d'étude
ZNIEFF de type I	3012-4126 - Gardon de Sainte-Croix	inclus
	3012-4141 - Forêt Domaniale des Gardons et versant sud de la montagne de la Vieille Morte	600 m au Sud-Ouest
ZNIEFF de type II	3012-0000 – Hautes Vallées des Gardons	inclus
PNA	PNA Odonates	inclus
	PNA Chiroptères	inclus
	PNA Vautour fauve	5 km à l'Ouest
	PNA Loutre	Entre 10 et 140 m à l'Est
ENS	ENS Vallée du Galeizou	Entre 4 et 5 km à l'Est
	ENS Vallée du Gardon de Saint-Jean	2,5 km au Sud
	ENS Partie Gardoise de la Vallée du gardon de Mialet	4 km au Sud-est
Domaine vital	De l'Aigle royal	inclus
PNR	Parc National des Cévennes	inclus
ZPS	FR9110033 – Les Cévennes	8 km au Nord-Ouest
SIC	FR9101367 - Vallée du Gardon de Mialet	inclus

Tableau 1 : récapitulatif des périmètres d'inventaires et de protection à proximité de l'aire d'étude

V. BILAN DES ENJEUX

V.1. LES HABITATS

Code Corine	Intitulé Corine biotope ou propre à l'étude	Code Natura 2000	Intitulé Natura 2000	Habitat humide	Dét. ZNIEFF	Statut sur l'aire d'étude	Enjeu intrinsèque	Enjeu local
41.9	Châtaigneraie	9260	Forêts de <i>Castanea sativa</i>	Non	Non	Présent sur la partie supérieure du tracé. Les boisements situés à l'ouest sont sous forme de taillis, tandis que ceux situés coté est, sont plus anciens mais fortement concurrencés par de nombreuses espèces invasives arborescentes. Ces boisements se mélangent de plus avec la remontée des « Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i> (N2000 : 92A0 ; COR : 44.6) »	Modéré	Modéré (Ancien boisement) Faible (pour taillis)
44.6	Forêt méditerranéenne de peupliers, d'ormes et de frênes	92A0	Forêts galeries méditerranéennes à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i>	Oui	Oui	En mosaïque avec les châtaigneraies en contrebas de la RD	Faible	Modéré
62.26	Falaises siliceuses des Cévennes	8220-14	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	Non	Non	Sur la partie sud supérieure de la zone d'étude probablement en raison de l'exposition et de son origine anthropique – peu typique - Mieux représenté au niveau du rocher situé au milieu du projet – bon état de conservation –	Faible Modéré	Faible
24.16	Cours d'eau intermittent			Oui	Non	Il serait bon de conserver la continuité de cet habitat qui est assez dégradé	Modéré	Faible
87	Friches et zone rudérales	-	-	Non	Oui	En bordure de route	Négligeable	Négligeable
45.3	Chênaie verte	9340	Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	Non	Non	Partie sud Habitat Natura 2000	Modéré	Faible
31.2	Landes à Bruyères et Callunes	4030	Landes sèches européennes	Non	Non	Représenté au niveau des replats dans les secteurs de falaises	Faible	Faible

V.2. LES ESPECES FAUNISTIQUES ET FLORISTIQUES

Le tableau suivant présente la synthèse des espèces patrimoniales et protégées avérées (en blanc) et potentielles (en vert) selon les sources bibliographiques et l'analyse des habitats sur l'aire d'étude :

Habitats / Espèces	Protection	Natura 2000	PNA	Dét ZNIEFF	Liste Rouge régionale	Liste Rouge nationale	Enjeu intrinsèque régional*	Enjeu local (sur aire d'étude)
FLORE								
Isocète de Durieu	PN	-	-	Dét.	-	-	Fort	Fort
Trèfle de Ligurie	LR	-	-	Dét.	-	-	Fort	Modéré à fort
Spiranthe d'été	PN	DH - IV	-	Dét.	-	VU	Fort	Fort
INVERTEBRES								
Grand capricorne	PN	DH - II & IV	-	-	-	-	Faible	Faible
Lucarne cerf-volant	-	DH - II	-	-	-	-	Faible	Faible
Grand Nègre des bois	-	-	-	Dét.	-	LC	Faible	Faible
Mélotte des Limaires	-	-	-	Dét.	-	LC	Faible	Faible
Vanesse des parietaires	-	-	-	Dét.	-	EN	Modéré	Faible
Diane	PN	DH II et IV	-	Dét.	-	LC	Modéré	Faible
Anthaxie cévenole	-	-	-	Dét.	-	-	Modéré	Faible
Criquet de l'Aigoual	-	-	-	Dét.	-	-	Modéré	Faible
AMPHIBIENS								
Crapaud épineux	PN	-	-	-	LC	LC	Faible	Faible
Salamandre tachetée	PN	-	-	-	LC	LC	Faible	Faible

Habitats / Espèces	Protection	Natura 2000	PNA	Dét ZNIEFF	Liste Rouge régionale	Liste Rouge nationale	Enjeu intrinsèque régional*	Enjeu local (sur aire d'étude)
REPTILES								
Orvet fragile	PN	-	-	-	LC	LC	Faible	Faible
Coronelle girondine	PN	-	-	-	LC	LC	Faible	Faible
Lézard vert occidental	PN	DH - IV	-	-	LC	LC	Faible	Faible
Couleuvre de Montpellier	PN	-	-	-	NT	LC	Modéré	Faible
Couleuvre vipérine	PN	-	-	-	LC	LC	Faible	Faible
Couleuvre à collier	PN	DH - IV	-	-	LC	LC	Faible	Faible
Lézard catalan	PN	-	-	-	LC	LC	Faible	Faible
Lézard des murailles	PN	DH - IV	-	-	LC	LC	Faible	Faible
Couleuvre d'Escalape	PN	DH - IV	-	Remarq	LC	LC	Modéré	Faible
MAMMIFERES								
Hérisson d'Europe	PN	-	-	-	-	-	Faible	Faible
Ecureuil roux	PN	-	-	-	-	-	Faible	Faible
Castor d'Europe	PN	DH - II & IV	-	Dét	-	LC	Modéré	Nul à négligeable
Loutre d'Europe	PN	DH-II et IV	Oui	Dét	-	LC	Fort	Nul à négligeable
Genette d'Europe	PN	-	Oui	-	-	LC	Faible	Faible
Noctule commune	PN	DH - IV	Oui	Dét	-	NT	Modéré	Faible
Murin de Daubenton	PN	DH - IV	Oui	Non retenue	-	LC	Faible	Faible
Pipistrelle pygmée	PN	DH - IV	Oui	Non retenue	-	LC	Modéré	Faible
Vespère de Savi	PN	DH - IV	Oui	Comp	-	LC	Modéré	Faible
Sérotine commune	PN	DH - IV	Oui	Comp	-	LC	Faible	Faible
Pipistrelle de Kuhl	PN	DH - IV	Oui	Comp	-	LC	Faible	Faible

Habitats / Espèces	Protection	Natura 2000	PNA	Dét ZNIEFF	Liste Rouge régionale	Liste Rouge nationale	Enjeu intrinsèque régional*	Enjeu local (sur aire d'étude)
Pipistrelle commune	PN	DH - II & IV	Oui	Dét.	-	LC	Faible	Faible
Minioptère de Schreibers	PN	DH - II & IV	Oui	Dét	-	VU	Très fort	Faible
Noctule de Leisler	PN	DH - IV	Oui	Dét	-	NT	Modéré	Faible
Petit Rhinolophe	PN	DH - II & IV	Oui	Dét	-	LC	Modéré	Faible
OISEAUX								
Aigle royal	PN	DC - I	Oui	Dét	V6	VU	Fort	Nul à négligeable
Bec-croisé des sapins	PN	-	-	-	-	LC	Faible	Faible
Bergeronnette des ruisseaux	PN	-	-	-	-	LC	Faible	Nul à négligeable
Bergeronnette grise	PN	-	-	-	-	LC	Faible	Faible
Bruant zizi	PN	-	-	-	-	LC	Faible	Faible
Buse variable	PN	-	-	-	-	LC	Faible	Nul à négligeable
Chardonneret élégant	PN	-	-	-	-	LC	Faible	Faible
Cincle plongeur	PN	-	-	-	-	LC	Faible	Nul à négligeable
Cornelle noire	-	-	-	-	-	LC	Non hiérarchisé	Nul à négligeable
Coucou gris	PN	-	-	-	-	LC	Faible	Faible
Crave à bec rouge	PN	DC - I	-	Dét.	S13	LC	Modéré	Nul à négligeable
Faisan de Colchide	-	-	-	-	-	LC	Non hiérarchisé	Nul à négligeable
Faucon pèlerin	PN	DC - I	-	Dét.	R9	LC	Modéré	Nul à négligeable
Fauvette à tête noire	PN	-	-	-	-	LC	Faible	Faible
Fauvette mélanocéphale	PN	-	-	-	-	LC	Faible	Faible
Fauvette passerinette	PN	-	-	-	-	LC	Modéré	Modéré
Geai des chênes	-	-	-	-	-	LC	Non hiérarchisé	Nul à négligeable

Habitats / Espèces	Protection	Natura 2000	PNA	Dét ZNIEFF	Liste Rouge régionale	Liste Rouge nationale	Enjeu intrinsèque régional*	Enjeu local (sur aire d'étude)
Gobemouche noir	PN	-	-	-	L10	LC	Moderé	Faible
Grand Corbeau	PN	-	-	-	-	LC	Faible	Nul à négligeable
Grand-duc d'Europe	PN	DO - I	-	Dét	LR16	LC	Moderé	Nul à négligeable
Grimpereau des jardins	PN	-	-	-	-	LC	Faible	Faible
Grive draine	-	-	-	-	-	LC	Non hiérarchisé	Nul à négligeable
Grive musicienne	-	-	-	-	-	LC	Non hiérarchisé	Nul à négligeable
Hirondelle de fenêtre	PN	-	-	-	-	LC	Faible	Nul à négligeable
Hirondelle des rochers	PN	-	-	-	-	LC	Faible	Nul à négligeable
Hirondelle rustique	PN	-	-	-	-	LC	Faible	Nul à négligeable
Huppe fasciée	PN	-	-	Remarq	D11	LC	Moderé	Nul à négligeable
Loriot d'Europe	PN	-	-	-	-	LC	Faible	Faible
Martinnet alpin	PN	-	-	-	R9	LC	Moderé	Nul à négligeable
Martinnet noir	PN	-	-	-	-	LC	Faible	Nul à négligeable
Martin-pêcheur d'Europe	PN	DC - I	-	-	-	LC	Faible	Nul à négligeable
Merle noir	-	-	-	-	-	LC	Non hiérarchisé	Nul à négligeable
Mésange bleue	PN	-	-	-	-	LC	Faible	Faible
Mésange charbonnière	PN	-	-	-	-	LC	Faible	Faible
Mésange huppée	PN	-	-	-	-	LC	Faible	Faible
Mésange nonnette	PN	-	-	-	-	LC	Faible	Faible
Milan noir	PN	DO - I	-	-	-	LC	Moderé	Nul à négligeable
Moineau domestique	PN	-	-	-	-	LC	Faible	Faible
Pic-épéiche	PN	-	-	-	-	LC	Faible	Faible

Habitats / Espèces	Protection	Natura 2000	PNA	Dét ZNIEFF	Liste Rouge régionale	Liste Rouge nationale	Enjeu intrinsèque régional*	Enjeu local (sur aire d'étude)
Pic-vert	PN	-	-	-	-	LC	Faible	Faible
Pinson des arbres	PN	-	-	-	-	LC	Faible	Faible
Pouillot de Bonelli	PN	-	-	-	-	LC	Faible	Faible
Roitelet à triple bandeau	PN	-	-	-	-	LC	Faible	Faible
Rosignol philomèle	PN	-	-	-	-	LC	Faible	Faible
Rouge-gorge familier	PN	-	-	-	-	LC	Faible	Faible
Rougequeue à front blanc	PN	-	-	-	-	LC	Faible	Faible
Rougequeue noir	PN	-	-	-	-	LC	Faible	Faible
Serin cini	PN	-	-	-	-	LC	Faible	Faible
Sittelle torchepot	PN	-	-	-	-	LC	Faible	Faible
Tourterelle turque	-	-	-	-	-	LC	Non hiérarchisé	Nul à négligeable
Troglodyte mignon	PN	-	-	-	-	LC	Faible	Faible
Vautour fauve	PN	DO - I	-	Dét.	R9	LC	Modéré	Nul à négligeable
Vautour Moine	PN	DO - I	Oui	Dét.	V8	CR	Très fort	Nul à négligeable
Verdier d'Europe	PN	-	-	-	-	LC	Faible	Faible

* L'enjeu intrinsèque régional est défini par la hiérarchisation réalisée par la DREAL L-R (2013)

VI. CONCLUSION

Les habitats occupant la zone d'étude ont des enjeux de conservation de négligeable à fort. Un minimum de quatre d'entre eux est d'intérêt communautaire. C'est au Nord-Est du tracé et à l'Ouest de sa partie centrale, que se trouvent les habitats aux enjeux les plus forts. Selon le plan des aménagements prévus sur la route, il y aura destruction partielle d'habitats naturels d'intérêt communautaire (Châtaigneraies ; Falaises siliceuses ; Chênaie verte) et d'aspect assez dégradé sur le site d'étude. Malgré tout, ces habitats en mauvais état de conservation (hormis les falaises siliceuses) seront touchés sur une faible surface. Par conséquent, le projet ne devrait pas porter préjudice à la conservation de ces sites, au sein de l'espace Natura 2000.

Concernant la flore, deux espèces à fort enjeu sont avérées sur le site. Le projet est susceptible d'impacter directement une station de *Trifolium ligusticum* - espèce protégée au niveau régional – qui est située en bord de route à l'extrémité sud du projet. D'autre part, *Spiranthes aestivalis*, elle aussi protégée au niveau régional, est mentionnée dans les zones de falaises siliceuses en bordure de la RD. Il faudrait éviter sa destruction dans le cadre du projet.

Le cours d'eau Gard est occupé par la Loutre d'Europe et le Castor d'Europe, espèces à enjeux modéré à fort mais celles-ci ne sont pas susceptibles de se retrouver sur la zone des travaux. Le Hérisson d'Europe, l'Ecureuil roux et la Genette commune, peuvent fréquenter la zone d'étude, lors de leurs déplacements notamment. Pour ces espèces l'enjeu de conservation est localement faible. La présence de plusieurs espèces de chauvesouris est pressentie aux alentours du projet. C'est le cas notamment du Minioptère de Schreibers, classé vulnérable au niveau national. Le projet impactera uniquement les zones de chasse et de transit des espèces citées. Les enjeux de conservation sont localement faibles pour ce taxon. Aucun gîte avéré n'a été recensé lors de ces inventaires.

L'entomofaune attendue sur la zone d'étude est commune. Les espèces patrimoniales ou réglementaires connues des environs du projet ne sont que peu probables sur le secteur étudié mais sont néanmoins à rechercher. En effet une liaison routière est déjà en place et ses abords directs sont d'ores et déjà remaniés, n'offrant pas beaucoup d'habitats favorables aux espèces représentant un enjeu.

Au regard de la fermeture des milieux sur la zone d'études, seules les espèces adaptées à des milieux fermés ou semi-ouverts sont potentiellement présentes. Hormis la Couleuvre d'Esculape, (enjeu modéré), les espèces appartenant à ce cortège présentent des enjeux faibles de conservation. Les espèces de milieux plus ouverts seront également à rechercher sur les zones propices à leur présence. On signale en effet la présence du Léopard ocellé (enjeu très fort) et de la Couleuvre de Montpellier (enjeu modéré) sur la commune.

Concernant les amphibiens, le site d'études se situant à proximité d'une zone de reproduction potentielle (rivière), plusieurs espèces utilisent potentiellement la zone d'études comme lieu de transit, d'hibernation ou de chasse. Les habitats forestiers en présence pourraient ainsi être le territoire de la Salamandre tachetée et du Crapaud épineux. Ces deux espèces présentent cependant de faibles enjeux de conservation.

Pour l'avifaune, seule des espèces très classiques pour la région ont été observées lors des inventaires. A l'exception de la Fauvette passerinette, aucune espèce patrimoniale n'est nicheuse à proximité immédiate de la zone de projet. Le Milan noir est observé en transit le long de la vallée. Les nombreux milieux rupestres en périphérie de la zone de projet mais à distance non négligeables sont très favorables aux différents rapaces de la région et en particulier au Grand-duc d'Europe. Cette dernière espèce ne sera pas concernée par le projet d'aménagement routier.

Le cortège faunistique potentiel, au regard des habitats en présence et de la voie déjà existante, reste assez commun sur l'ensemble de l'aire d'étude. Cependant, des enjeux avérés sont relevés pour la flore et les habitats, dont il sera nécessaire de tenir compte lors de la réalisation des travaux.